

de sorte qu'il enrichit de cet élément un sol qui en était pauvre. Aussi devrait-on logiquement le faire succéder à des cultures épuisantes en azote, telles que les céréales.

Néanmoins, comme le haricot est une plante améliorante, qu'il exige de nombreuses façons avant et pendant sa végétation, façons qui concourent à purger le sol des plantes nuisibles, et qu'il est classé pour cette raison parmi les plantes nettoyantes, d'aucuns prétendent qu'on devrait le cultiver avant plutôt qu'après une céréale. En procédant ainsi, disent-ils, les céréales bénéficieront à la fois d'un sol net de mauvaises herbes et riche en azote: conditions qui leur sont indispensables.

Tout dépend évidemment de la composition et de l'état du sol, de la nature de l'assolement pratiqué et de la rotation suivie dans les cultures.

Etant donné toutefois que les terres de cette province sont généralement infestées de mauvaises herbes, que les cultivateurs ne pratiquent guère le déchaumage et qu'ils manquent souvent de main-d'œuvre et d'engrais, nous recommanderions de faire d'une pierre deux coups: de cultiver le haricot sur un retour de pomme de terre ou de chou-navet ou de betterave et de lui faire succéder le blé ou une autre céréale mélangée avec de la graine de trèfle. C'est là, croyons-nous, la meilleure formule pour obtenir de grands rendements de cultures de superficie moyenne, et conserver au sol sa fertilité (1).

Engrais

Le haricot exige une terre suffisamment riche en matières organiques ou en vieil engrais, et c'est précisément pourquoi il devrait succéder à des plantes qui requièrent une copieuse fumure, comme la pomme de terre, la betterave, le chou-navet. Si l'on procédait ainsi, on pourrait le cultiver sans un nouvel apport d'engrais, vu que le sol contiendrait alors une réserve suffisante d'azote.

En cas contraire, il ne faudra le fumer qu'avec des engrais consommés, à raison de 6 à 7 tonnes par acre, et encore ce fumier décomposé devra-t-il être parfaitement incorporé au sol au moyen de la herse à disques (2).

(1) Cette formule pourrait donner lieu aux combinaisons suivantes:

Assolement de 3 ans.		Assolement de 4 ans.		Assolement de 5 ans.	
1 ^{re} année: Pomme de terre, ou	2 ^e " " "	1 ^{re} année: Plantes sarclées.	2 ^e " " "	1 ^{re} année: Plantes sarclées.	2 ^e année: Haricot.
Choux-navets, ou	3 ^e " " "	3 ^e " " "	3 ^e " " "	3 ^e année: Céréale engrainée.	4 ^e année: Prairie.
Betterave.	4 ^e " " "	4 ^e " " "	4 ^e " " "	5 ^e année: Paturage.	
Haricot.					
Blé.					

Assolements recommandés en Ontario et aux Etats-Unis.

Assolement de 3 ans.		Assolement de 4 ans.	
1 ^{re} année: Trèfle.	2 ^e " " "	1 ^{re} année: Trèfle.	2 ^e " " "
Haricot.	3 ^e " " "	3 ^e " " "	3 ^e " " "
Blé.	4 ^e " " "	4 ^e " " "	4 ^e " " "

(2) Il importe de rappeler ici que cet apport de fumier décomposé ne saurait convenir qu'aux terres légères où il aura non seulement pour effet de fournir au haricot la quantité d'azote qu'il lui faut pour passer la période critique, mais encore de contribuer à maintenir dans un sol qui souffre habituellement de la sécheresse, une certaine dose d'humidité.